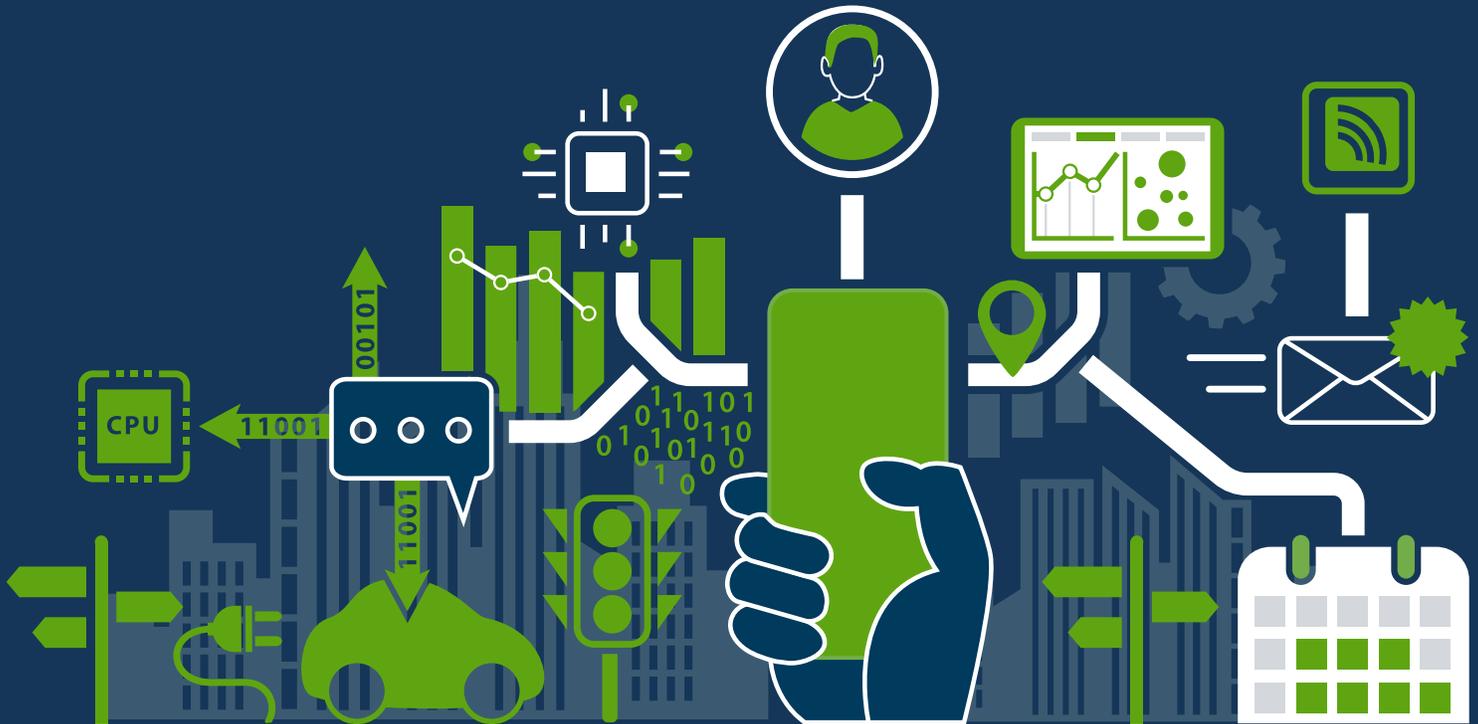
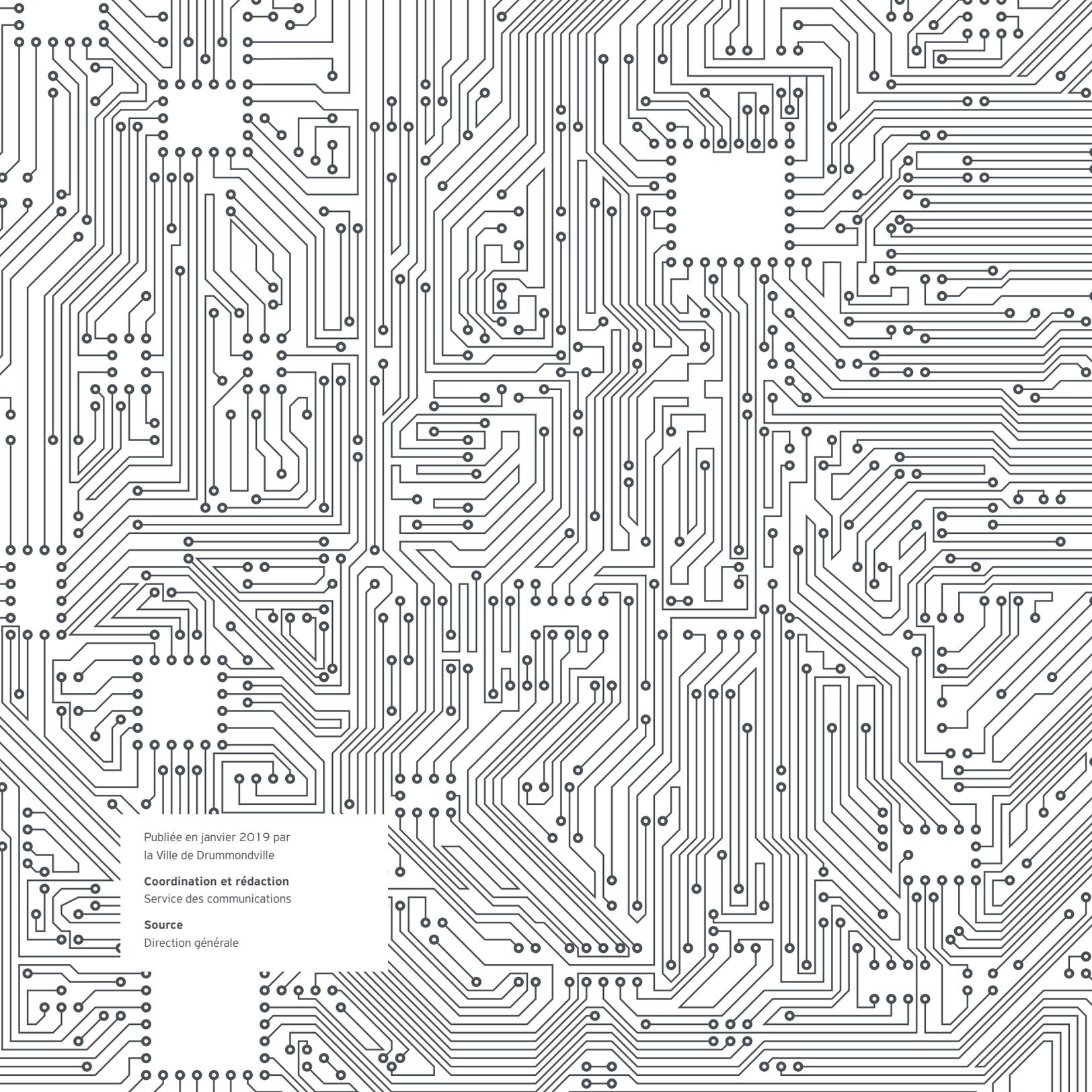


Politique de données ouvertes





Publiée en janvier 2019 par
la Ville de Drummondville

Coordination et rédaction
Service des communications

Source
Direction générale

Table des matières

Mot du maire	04
Mot de la présidente du comité	06
Mission de la Ville de Drummondville	09
Contexte	10
Objectifs	11
Portée organisationnelle	12
Orientations et principes directeurs	14
Cadre de gestion	18
Licence d'utilisation	20
Reddition de comptes	21
Définitions	21



Comme organisation publique, il m'apparaît particulièrement important que la transparence de notre organisation soit à son paroxysme, notamment si nous souhaitons bonifier la participation citoyenne, si nous souhaitons que chaque Drummondvilloise et Drummondvillois contribue davantage à notre communauté.

La Politique de données ouvertes permettra de maximiser l'utilisation et la convergence des données au bénéfice de la collectivité. Comme Maire, mon objectif premier est de contribuer au bonheur citoyen, et il est impensable d'y arriver sans une implication citoyenne soutenue.

En permettant à la population drummondvilloise de s'impliquer davantage, nous améliorons la qualité de vie à Drummondville et favorisons les collaborations entre les différentes parties prenantes d'une municipalité.

Ceci étant, la Politique de données ouvertes servira d'outil efficace pour nos réflexions. C'est grâce à l'expertise et à l'implication de chacun et par l'élaboration de cet important document que nous pourrons mieux répondre aux besoins exprimés par les différents groupes formant notre communauté.

Merci aux partenaires et aux membres du comité Ville intelligente d'avoir ardemment travaillé sur l'élaboration de cette politique : grâce à vous, l'ensemble de la population drummondvilloise pourra en découvrir davantage sur leur ville!



M. Alexandre Cusson

Maire de Drummondville



La Politique de données ouvertes est une importante orientation que prend la Ville de Drummondville, considérant qu'elle permettra d'accroître considérablement la transparence de notre administration, que ce soit quant à l'environnement, aux ressources naturelles et à l'énergie, à la qualité de nos infrastructures, à la loi, la justice et la sécurité publique, à la santé, au tourisme, aux sports et loisirs, au transport ou quant aux politiques sociales.

Comme gouvernement de proximité, nos données se doivent d'être accessibles

pour quiconque souhaite obtenir des informations sur notre municipalité ou réagir à des décisions qui ont été prises, dans le but, bien certainement, de contribuer au bon développement de notre communauté.

Cette politique est le commencement d'une nouvelle ère : dorénavant, quantités d'informations seront disponibles directement sur le web et il sera possible, pour toutes et tous, de consulter bon nombre de données sur différents aspects de notre municipalité.

Finalement, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, ainsi que les membres du comité Ville intelligente, qui permettent la pleine participation et l'accès instantané à l'information ; la Politique de données ouvertes de la Ville de Drummondville est et restera toujours un véritable outil de référence pour toute la population.



M^{me} Cathy Bernier

Présidente, comité Ville intelligente



Mission de la Ville de Drummondville

Répondre de manière efficace,
innovante et responsable aux
besoins, aux attentes et aux
aspirations de la population
afin de bâtir une collectivité
où tous peuvent s'épanouir.

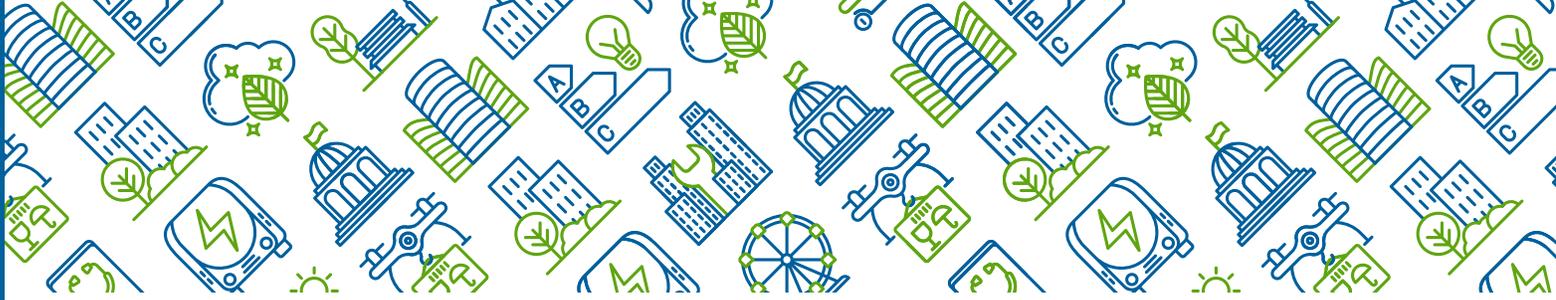


Contexte

Le conseil municipal de Drummondville a adopté, en avril 2017, une planification stratégique dont un des trois axes principaux de développement vise le concept de « ville intelligente ». L'analyse des opportunités d'ouverture des données est une des orientations découlant de cet axe et la présente politique s'inscrit dans cette démarche afin d'encadrer l'ouverture prochaine des données de la Ville de Drummondville.

L'ouverture des données s'inscrit donc dans la mise en place des principes de la ville intelligente et du gouvernement ouvert, dans le but d'améliorer la transparence des institutions ainsi que l'efficacité de celles-ci.

Les villes, par nature, utilisent et génèrent d'importantes quantités d'informations qui représentent un actif public important. La Ville de Drummondville croit ainsi que l'ouverture de ses données bénéficiera à un grand nombre d'acteurs de la communauté, tout comme à elle-même. L'accès aux données permettra aux citoyens, aux entreprises ou à toute autre organisation d'améliorer leur connaissance du milieu drummondvillois et du fonctionnement municipal, pour éventuellement développer une nouvelle offre de services bénéficiant à la fois à la Ville et aux citoyens.



**EN S'ENGAGEANT
SUR LA VOIE
DU GOUVERNEMENT
OUVERT, LA VILLE
VISE À :**

Améliorer la qualité
de vie de ses citoyens et
permettre au milieu d'y
contribuer davantage

Favoriser
la participation
citoyenne

Accroître la
transparence de
son administration

Consolider
son attractivité
en exposant
ses pratiques
exemplaires

Objectifs

Maximiser l'utilisation
et la convergence des
données au bénéfice
de la collectivité

Aider les services
municipaux à
remplir leur
mission

Favoriser
les collaborations
internes et
externes

La Ville de Drummondville adopte cette politique de données ouvertes pour signifier son engagement envers sa population et guider ses unités administratives dans le processus d'ouverture des données.

Toutes les données ouvertes diffusées par la Ville de Drummondville seront publiées sur le portail commun des villes et du gouvernement du Québec, à l'adresse suivante : www.donneesquebec.ca.



Portée organisationnelle



La présente politique de données ouvertes s'applique à l'ensemble des services municipaux (unités administratives) ainsi qu'à toutes les politiques de la Ville de Drummondville.



La Ville recommande également aux organisations paramunicipales ou faisant partie de son périmètre comptable d'adopter la présente politique, pour leur permettre de contribuer à l'atteinte de ses objectifs grâce à l'ouverture de leurs données lorsque disponibles.

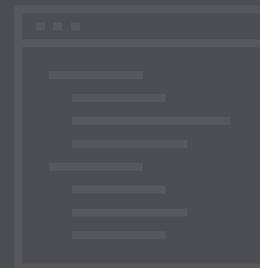
Orientations et principes directeurs



Les principes directeurs ont pour objectif d'orienter les intervenants concernés par la publication de données ouvertes.

La Ville de Drummondville tient d'abord à diffuser des données de qualité qu'elle sera en mesure de mettre à jour sur une base régulière. Les principes qui suivent permettront de privilégier cette approche plutôt que le nombre ou la quantité de données.

La Ville de Drummondville reconnaît ainsi que la sélection des ensembles de données et leur diffusion sont influencées par plusieurs facteurs, dont voici les principaux :



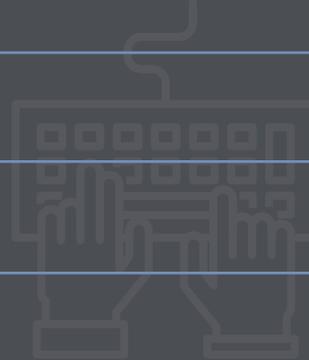
FACTEURS INTERNES

(RESSOURCES)

Leur disponibilité

Le coût lié à leur publication

Les ressources disponibles pour les publier



FACTEURS EXTERNES

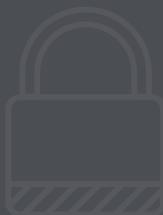
(UTILISATEURS)

Les demandes formulées à la Ville pour ces informations

Leur pertinence pour les utilisateurs finaux

L'opportunité de les intégrer à des applications déjà développées à partir de données ouvertes

FACTEURS LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES



Le respect des lois et des règlements

Les risques pour la sécurité informationnelle

Les risques pour la sécurité publique

La Ville de Drummondville s'engage également à prendre les moyens qu'elle juge raisonnables afin de respecter les principes de transparence et de qualité des données ouvertes énoncés par la *Sunlight Foundation* :

A- **Exhaustivité**

Les ensembles de données publiés par la Ville doivent être aussi complets que possible et refléter l'ensemble de ce qui est colligé sur un sujet donné.

B- **Primauté**

Les données publiées comprennent les renseignements originaux recueillis et toutes précisions disponibles sur la manière dont les données ont été collectées.

C- **Rapidité**

Les données rendues disponibles sont publiées ou mises à jour dans les meilleurs délais.

D- **Facilité d'accès physique et électronique**

Les données publiées sont accessibles au plus grand éventail d'utilisateurs et pour des usages aussi divers que possible.

E- **Exploitabilité**

Les données sont exploitables par un processus informatique et sont structurées pour permettre un traitement automatisé.

La présente politique et ses principes sont subordonnés aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1.

F- **Non-discrimination**

Les données sont accessibles à tous, librement et à tout moment, sans justification ou identification préalable.

G- **Utilisation de formats communs**

Les données sont publiées dans au moins un format ouvert et ne nécessitent aucun logiciel spécifique pour être exploitées.

H- **Libres de droits**

Les données ouvertes ne sont pas soumises à des droits d'auteur de tiers, à un brevet, au droit des marques ni au secret commercial.

I- **Permanence**

Une fois publiées, les données restent en permanence accessibles, soit en ligne ou dans les archives, en respectant la publication originale.

J- **Gratuité**

Les données sont publiées telles que collectées, sans frais pour les utilisateurs.

Cadre de gestion

La structure de gouvernance suivante est proposée :

Le comité Ville intelligente :

- 1** Orienter et faire la promotion de la mission d'ouverture des données;
- 2** Approuver le processus de diffusion des données;
- 3** Mobiliser les parties prenantes et faire le lien entre les services, les élus et les organisations externes;
- 4** Effectuer une reddition de comptes annuelle au conseil municipal;
- 5** Statuer sur une fréquence de rencontre (trimestrielle ou moins).

Les directions de service (fournisseurs de données) :

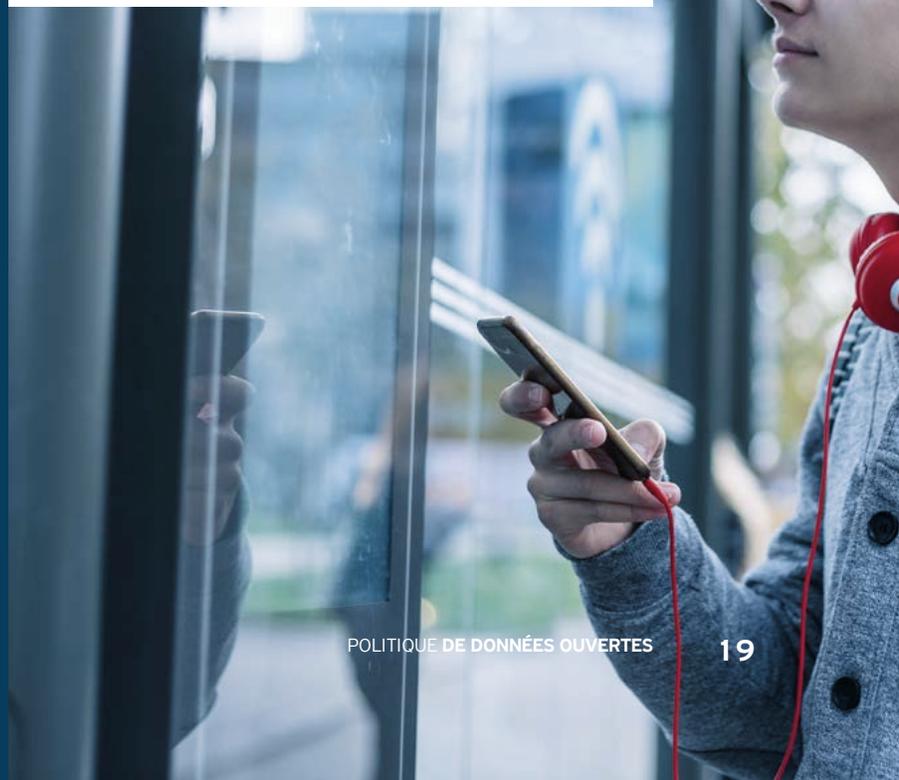
- 1** Assumer la responsabilité de leurs ressources informationnelles;
- 2** Informer le personnel concerné au sujet de la Politique des données ouvertes;
- 3** Proposer un plan de diffusion des données de leur service;
- 4** Identifier les ensembles de données pouvant être diffusés dans leurs champs de responsabilité;
- 5** Assurer la mise en œuvre de la diffusion des données sous leur responsabilité;
- 6** Mettre à jour les ensembles de données diffusés.

Direction générale :

- 1** Effectuer le transfert des données sur le portail de diffusion choisi;
- 2** Assurer le suivi avec les utilisateurs;
- 3** Gérer l'entente du portail commun (www.donneesquebec.ca);
- 4** Faire le lien avec les organisations externes qui contribuent au portail;
- 5** Recevoir les demandes de publication de données;
- 6** Assurer une vigie des nouvelles pratiques.

Service informatique/ géomatique :

- 1** Traiter et structurer les données à diffuser, au besoin;
- 2** Appuyer les fournisseurs de données dans le développement de leurs habiletés numériques;
- 3** Accompagner les services dans le développement des mécanismes de conversion de données, au besoin.



Licence d'utilisation

L'utilisation des données ouvertes est régie par une licence d'utilisation qui précise les droits accordés aux utilisateurs.

La *Licence Creative Commons Attribution 4.0 International* (CC-BY) fait office de référence et de consensus international dans le domaine des données ouvertes. Cette licence est également retenue par l'ensemble des municipalités et des entités gouvernementales provinciales qui utilisent la plateforme québécoise commune de publication de données ouvertes (www.donneesquebec.ca).

Les données ouvertes de la Ville de Drummondville sont assujetties à cette licence (www.donneesquebec.ca/fr/licence/).

Reddition de comptes

Annuellement, une reddition de comptes des travaux entrepris ou réalisés doit être effectuée auprès du conseil municipal par le comité Ville intelligente.

DÉFINITIONS

RESSOURCE INFORMATIONNELLE

Document ou fichier, incluant une base de données, apportant des éléments d'information de différentes natures qui est utilisé par la Ville et ses unités pour mener à bien leurs missions.

LICENCE D'UTILISATION OUVERTE

Licence permettant d'accéder à une ressource informationnelle, de l'utiliser ou de la redistribuer avec peu ou pas de restrictions.

FORMAT OUVERT

Un format de données interopérable dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

ENSEMBLE DE DONNÉES

Un ou plusieurs fichiers concernant un sujet d'intérêt spécifique (ex. : l'ensemble des fichiers concernant le budget de la Ville).

FICHER

Tout support numérique contenant des données (fichier de données, interface programmable, flux de données, etc.).

RESPONSABLE D'UNE RESSOURCE INFORMATIONNELLE

Le gestionnaire de l'unité de la Ville responsable de l'acquisition et de l'intégrité d'une ressource informationnelle.

DONNÉES OUVERTES

Ressources informationnelles mises à la disposition du public, sous licence ouverte d'utilisation, et qui respectent les principes de l'ouverture des données.



drummondville.ca



[/villedrummondville](#)